



**18^e édition : samedi 10
décembre 2022**

Contrat de sponsoring

1. Objet

L'association C'est l'Hiver ! Morgins Festival s'engage par le présent contrat à promouvoir l'enseigne du sponsor auprès du public lors de ses activités sans but lucratif. Les activités de l'association, telles que définies dans les statuts (art. 2 But), sont les suivantes :

Art. 2

Son but est d'organiser des événements à Morgins, notamment un festival de musique.

2. Moyens

Le présent contrat est prévu sur la base d'un partenariat financier à la hauteur de :

PARTENARIAT					
C'EST L'HIVER! MORGINS FESTIVAL			18e EDITION 10 DECEMBRE 2022		
PACK	GOLD	BLACK	RED	BLUE	GREEN
Post réseaux sociaux					
Site Internet - Home Page					
Site Internet - Rubrique sponsors					
Affiche A3					
Banderoles promotionnelles					
Clip vidéo ou affiche de votre logo durant l'événement	20 sec	15 sec	15 sec	10 sec	10 sec
Votre logo sur le T-shirt de l'édition 2022					
Votre banderole publicitaire sur le site du festival					
Entrées offertes	X6	X4	X3	X2	X2
Nombre de package disponible	1	5	10	∞	∞
Valeur du package	CHF 2'000	CHF 1'000	CHF 700	CHF 500	CHF 300

- Piste Green : 300.- Piste Blue : 500.- Piste Red : 700.-
- Piste Black : 1'000.- Gold : 2'000.-
- Tout autre montant et idées sont les bienvenus :

Montant :

Contreparties :

3. Modalités

3.1 Les sigles et logos sont envoyés par mail sous la forme standard (tif, jpeg ou pdf) en haute définition à l'adresse : infomorginsfestival@gmail.com

3.2 Si les contreparties comprennent la présence du logo sur des visuels papier (affiches A2 et A3, flyer A5), l'envoi du logo est nécessaire avant le 15 octobre 2022, sans quoi ces contreparties ne pourront pas être garanties.

3.3 Si les contreparties comprennent la présence du logo sur les t-shirts officiels, l'envoi du logo est nécessaire avant le 15 octobre 2022, sans quoi ces contreparties ne pourront pas être garanties.

3.4 Pour toutes autres contreparties l'envoi du logo et autres visuels doivent nous parvenir au plus tard deux semaines avant le festival, sans quoi ces contreparties ne pourront pas être garanties.

3.5 Les banderoles seront récupérées et restituées par notre équipe.

3.6 Les invitations vous seront directement envoyées. Si vous désirez les recevoir à une date précise, merci de nous en faire part.

3.7 Le compte bancaire de l'association est :

C'est l'Hiver ! Morgins Festival
Banque Raiffeisen Troistorrents-Morgins
1972 Troistorrents
CH66 8062 6000 0008 5463 2
N° de compte : 19-1168-3

Le montant doit être versé au plus tard deux semaines avant le festival.

4. Signatures

Les parties s'engagent à respecter le présent contrat ;

Le C'est l'Hiver ! Morgins Festival s'engage à satisfaire aux contreparties sélectionnées par le partenaire ;

Le/la partenaire s'engage à honorer le paiement défini par le présent contrat dans les temps impartis.

Pour le C'est l'Hiver ! Morgins Festival

Lieu, date :

Représentant.e :

Pour le partenaire :

Nom de l'entreprise/société :

Lieu, date :

Représentant.e :

Contacts :